



NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr

INFO FLASH : Saisissez vos vœux à partir du 22 Janvier 2018.

C'est quoi ? Le calendrier Boîte à outils



Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.

À partir du 22 Janvier, vous pourrez saisir vos vœux.



C'est quoi ?



Comment ça marche ?

Découvrez le contenu des formations

Les fiches de chaque formation sont disponibles à partir du 22 Janvier.



CALENDRIER 2018

- 1** A partir du 15 Janvier :
Information sur le fonctionnement de Parcoursup
- 2** Du 22 Janvier au 13 Mars 18H00 :
Inscription et saisie des vœux
- 3** Jusqu'au 31 Mars inclus :
Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- 4** Du 22 Mai au 21 Septembre inclus :
Réception et acceptation des propositions
- 5** Du 25 Juin au 21 Septembre inclus :
Phase complémentaire

[Voir le détail du calendrier](#)



Finaliser mon projet d'orientation
Terminales 2017/2018

PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15
janvier

➔ Création du dossier Parcoursup :

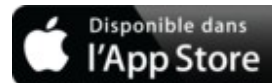
- INE + adresse mail ➔ identifiants de connexion : Numéro de dossier + Mot de passe (à créer)

➔ L'application Parcoursup

> Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android

et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

CALENDRIER JANVIER – MARS 2018 : LES VŒUX

-Réception - acceptation
des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription
administrative

Elaboration du projet
d'orientation

Consolidation du projet et
saisie des vœux

Confirmation
des vœux

Examen des vœux

nov

déc

jan

fév

mars

avril

mai

juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1^{ère} semaine de
l'orientation

2^{ème} semaine de
l'orientation et
Journées Portes
Ouvertes

Intentions
d'orientation :
Fiche dialogue

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier :
début saisie vœux

★ 13 mars :
fin saisie vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

1^{er} conseil de classe
: recommandations

Consolidation du projet sur
parcoursup.fr : attendus et
indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03)
puis confirmation sur parcoursup.fr

2^{ème}
conseil de
classe :
fiches
Avenir



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démissionner de la procédure Parcoursup**

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2018
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires
- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte
- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel
- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail
- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques
- Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques
- Avoir répondu à un « questionnaire d'auto-évaluation » sur parcoursup

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention STAPS

- Disposer de compétences scientifiques (sciences humaines et sociales, sciences de la vie)
- Mobiliser des compétences en expression écrite
- Compétences sportives
- Intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour le DUT Techniques de Commercialisation

- Bon niveau de culture générale
- Capacités de rechercher, d'analyser des informations de différents supports documentaires
- Maîtrise du français écrite et orale
- Une connaissance suffisante de l'anglais et d'une seconde langue
- Compétences techniques et scientifiques (calculs, outils bureautiques)
- Esprit d'équipe

FINALISER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation tout
au long de l'année
de terminale

- ➔ Les lycéens peuvent continuer d'approfondir leur projet d'orientation avec toutes les informations de la plateforme Parcoursup
- ➔ La 2^{ème} semaine de l'orientation au lycée
 - > **Pourquoi** : affiner le projet de chaque lycéen > permettre de faire des choix de poursuite d'études supérieures réfléchis
 - > **Quand** : fin janvier - février (avant la fin de saisie des vœux dans parcoursup.fr et avant le 2^{ème} conseil de classe)
 - > **Comment** : participation à des journées portes ouvertes et à des salons de l'orientation, visite d'un établissement d'enseignement supérieur, immersion dans une formation supérieure...
- ➔ Les ressources en ligne
 - > l'espace d'informations www.terminales2017-2018.fr : filières par profil, taux de réussite, témoignages...
 - > Contacter des conseillers par téléphone, chat ou mail sur www.monorientationenligne.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le lycéen, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > Un vœu est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur
- > les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire du **Projet de Formation Motivé** sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- > Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur**. Concerne seulement les lycéens n'ayant eu que des réponses négatives.

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, DCG, CPGE, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, DCG, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 31 mars**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé**

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :
du 14 au 31 mars

➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> 2^{ème} conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la **plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi** par l'élève

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

- ➔ **Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur**
 - > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
 - > le projet de formation motivé par l'élève
 - > les notes de 1ère et terminale
 - > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

➔ A noter: spécificités pour la voie technologique

>Lycéens de la voie technologique

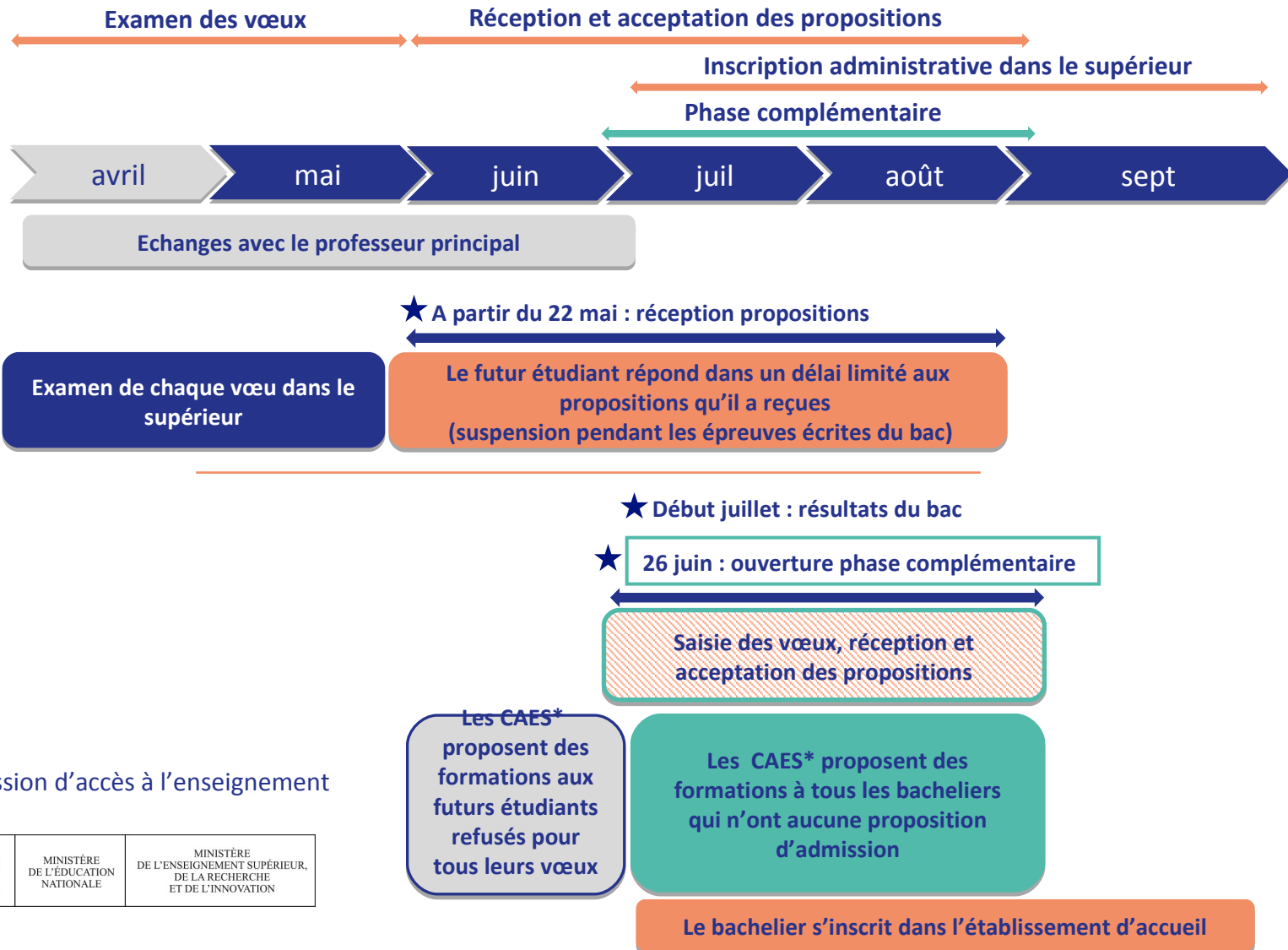
- Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite

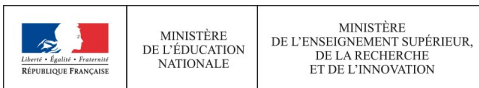
➔ A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »

➔ Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d'un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective**

22 MAI - SEPTEMBRE 2018 : RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



*CAES : commission d'accès à l'enseignement supérieur



LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➤ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

ou

En attente d'une place



Il maintient ou renonce

ou

NON

➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

ou

OUI-SI (proposition d'admission)



Il accepte ou renonce

ou

En attente d'une place



Il maintient ou renonce



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

DELAI DE REPONSE

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

→ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des
résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

L'EXEMPLE DE THOMAS EN TERMINALE GÉNÉRALE L QUI FORMULE DES VŒUX EN LICENCE (1/2)

Vœux de Thomas

Vœux de Thomas	22 mai : réponses des établissements	23 mai : réponses de Thomas
Licence LLCER Espagnol Université A	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université B	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université C	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université D	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université E	En attente d'une place	Renonce
Licence LLCER Espagnol Université F	OUI – SI Réponse jusqu'au 28 mai	Renonce
Licence LLCER Espagnol Université G	OUI – SI Réponse jusqu'au 28 mai	Accepte
Licence LEA Allemand-Espagnol Université A	OUI Réponse jusqu'au 28 mai	Renonce

Thomas formule des vœux pour deux licences différentes : LLCER Espagnol dans 7 universités et LEA Allemand-Espagnol dans une université → soit 8 vœux

Le 22 mai, Thomas reçoit 3 propositions d'admission.

Le 23 mai, il accepte la proposition d'admission pour la licence LLCER Espagnol à l'université G et renonce ainsi aux autres propositions d'admission.

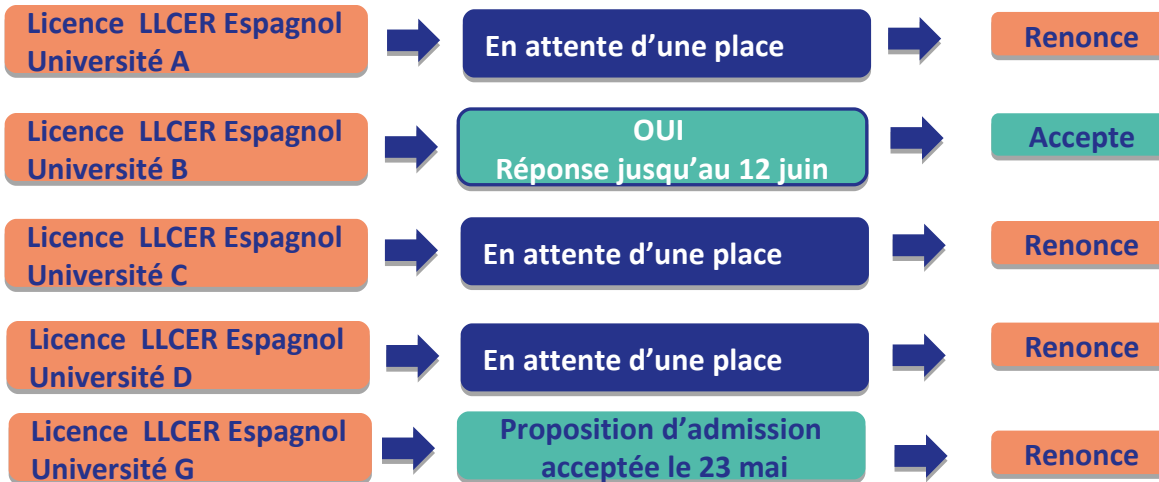
Il indique qu'il maintient ses vœux en attente pour la licence LLCER Espagnol dans les universités A, B, C et D et qu'il renonce à son vœu à l'université E.

L'EXEMPLE DE THOMAS EN TERMINALE GÉNÉRALE

LE QUI FORMULE DES VŒUX EN LICENCE (2/2)

06 juin :
état des vœux de Thomas et nouvelle proposition

06 juin :
réponse de Thomas



Le 6 juin : Thomas reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la licence LLCER Espagnol à l'université B qu'il accepte. Il ne peut conserver qu'une seule place et en acceptant cette nouvelle proposition il renonce à sa place à l'université G.

Il indique qu'il renonce à tous ses autres vœux qui étaient en attente.

Il va s'inscrire à l'université B une fois les résultats du bac connus.

L'EXEMPLE DE SARAH EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE STMG QUI FORMULE DES VŒUX EN DUT ET EN LICENCE (1/2)

Les vœux de Sarah

22 mai :
réponses des établissements

25 mai :
réponses de Sarah

DUT Carrières juridiques

IUT A



En attente d'une place



Maintient

IUT B



En attente d'une place



Maintient

IUT C



En attente d'une place



Maintient

IUT D



En attente d'une place



Maintient

IUT E



En attente d'une place



Maintient

Licence de Droit
Université A



OUI – SI
Réponse jusqu'au 28 mai



Accepte

Licence de Droit
Université B



En attente d'une place



Renonce

Sarah formule :

•un vœu multiple national en DUT
Carrières juridiques dans 5 IUT (5
sous-vœux)

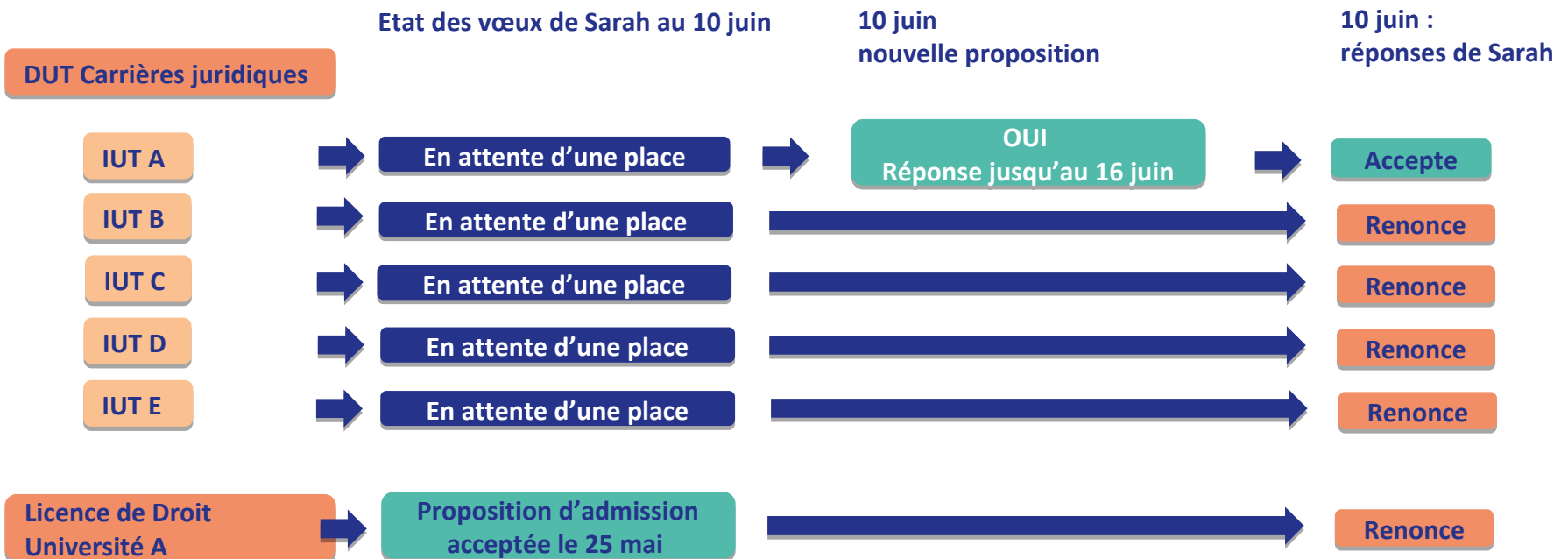
•deux vœux en licence de Droit dans
2 universités différentes

Soit au total 3 vœux et 5 sous-vœux

Le 22 mai elle reçoit une proposition
d'admission (oui-si) en licence de
Droit à l'université A. Elle est en
attente d'une place pour ses autres
vœux à l'université et en IUT.

Le 25 mai, elle décide d'accepter la
proposition d'admission en licence de
Droit à l'université A. Elle indique
qu'elle renonce à son vœu en attente
pour l'université B et qu'elle
maintient ses vœux en attente dans
les IUT.

L'EXEMPLE DE SARAH EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE STMG QUI FORMULE DES VŒUX EN DUT ET EN LICENCE (2/2)



- Le 10 juin, Sarah reçoit une proposition d'admission pour le DUT Carrières juridiques à l'IUT A : elle peut répondre jusqu'au 16 juin.
- Sarah est très motivée par le DUT, elle accepte la proposition de l'IUT A dès le 10 juin et renonce ainsi à sa place en licence de Droit à l'université A. Elle indique également qu'elle renonce aux autres vœux de DUT en attente.
- Elle va s'inscrire à l'IUT A une fois les résultats du bac connus.**

L'EXEMPLE DE LISA, ÉLÈVE EN TERMINALE GÉNÉRALE SÉRIE S QUI FORMULE DES VŒUX EN CPGE, EN ÉCOLES D'INGÉNIEUR ET EN LICENCE (1/3)

CPGE voie MPSI

Lycée A sans
internat

Lycée A avec
internat

Lycée B sans internat

Lycée B avec
internat

Lycée C sans internat

Lycée D sans
internat

Réseau écoles d'ingénieur

Ecole A

Ecole B

Ecole C

Licence SPI

Université A

Université B

Lisa formule :

- **un vœu multiple national en CPGE voie MPSI** (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur) dans 4 lycées, avec et sans internat (soit 4 sous-vœux car la demande d'une même voie de CPGE dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu)

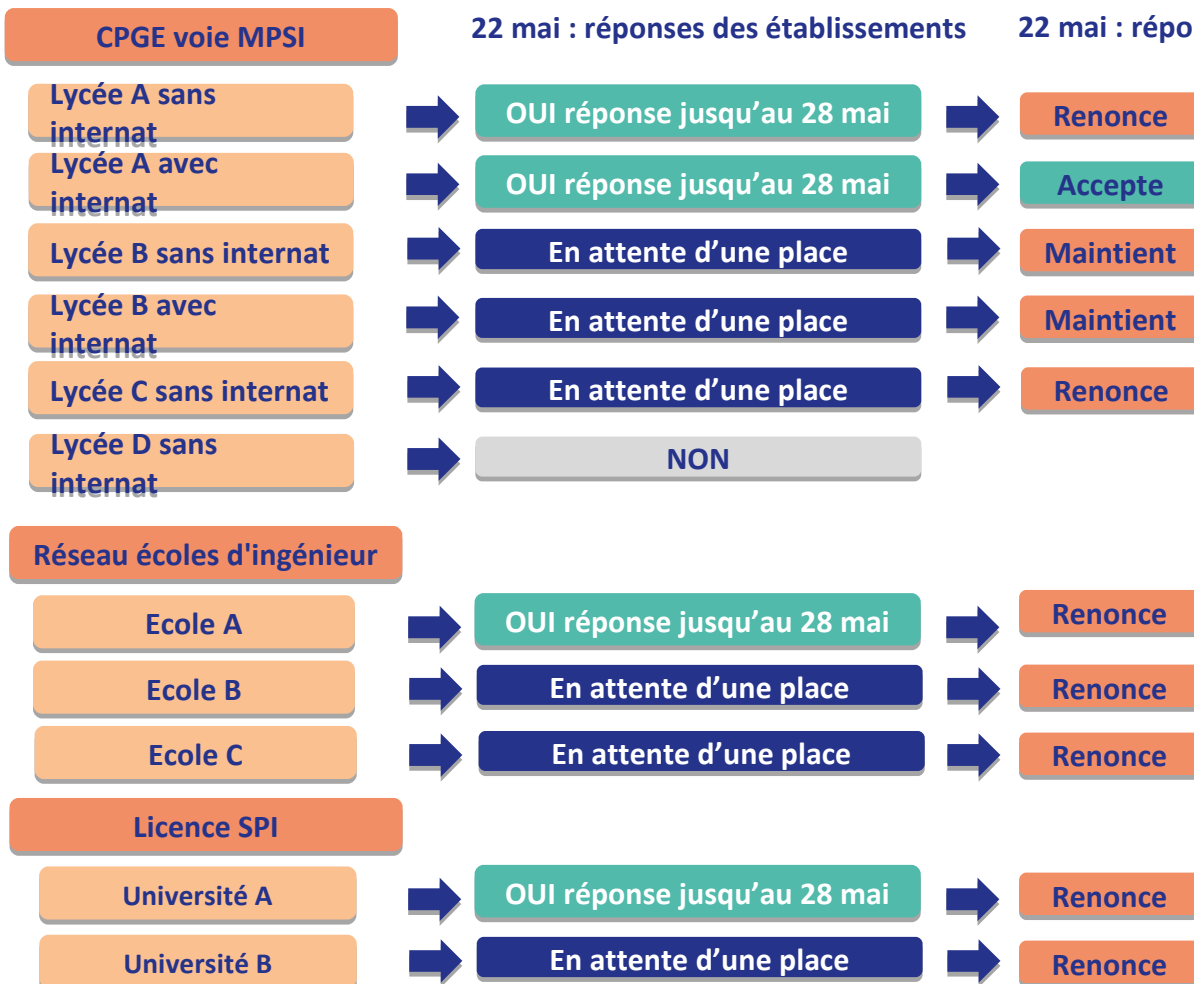
- **un vœu multiple pour des écoles d'ingénieur** organisées en réseau dans 3 écoles

- **un vœu multiple en licence Sciences pour l'ingénieur (SPI)** dans 2 universités regroupées (2 sous-vœux)

→ Soit au total : 3 vœux et 6 sous-vœux

Rappel : les sous-vœux formulés en école d'ingénieur ne comptent pas dans le total des sous-vœux autorisé et fixé à 20

L'EXEMPLE DE LISA, ÉLÈVE EN TERMINALE GÉNÉRALE SÉRIE S QUI FORMULE DES VŒUX EN CPGE VOIE MPSI, EN ÉCOLES D'INGÉNIEUR ET EN LICENCE (2/3)



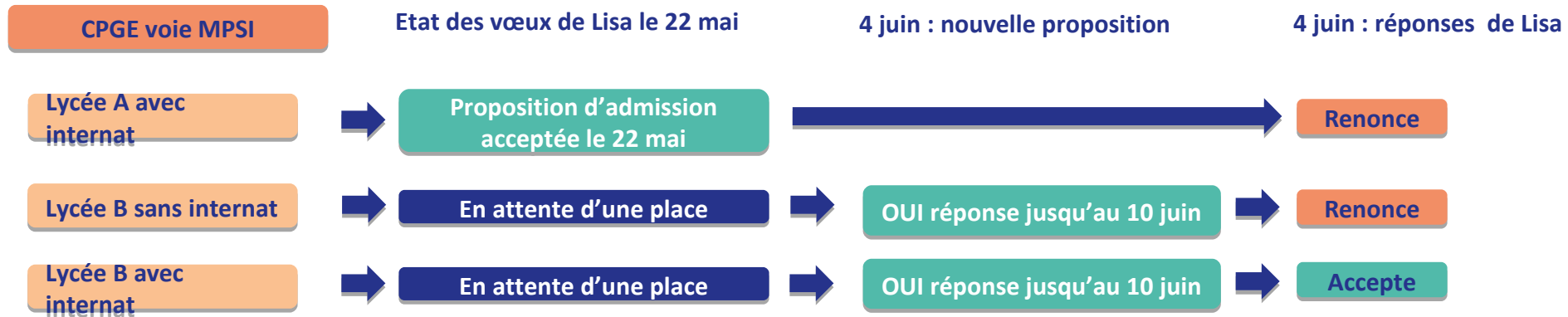
Le 22 mai :

- Lisa reçoit 2 propositions d'admission du lycée A pour la CPGE. Elle est en attente d'une place aux lycées B et C. Elle est refusée dans le lycée D.
- Pour les écoles d'ingénieur, elle reçoit une proposition d'admission dans une école et est en attente dans les 2 autres.
- Pour la licence SPI, elle est acceptée dans l'université A et en attente dans l'université B.

Le 22 mai, Lisa répond sans attendre et accepte la proposition d'admission du lycée A avec internat car elle souhaite avant tout faire une CPGE. Elle indique qu'elle maintient ses vœux au lycée B qu'elle préfère.

Elle indique qu'elle renonce à toutes les autres propositions d'admission en école d'ingénieur et en licence...

L'EXEMPLE DE LISA, ÉLÈVE EN TERMINALE GÉNÉRALE SÉRIE S QUI FORMULE DES VŒUX EN CPGE VOIE MPSI, EN ÉCOLES D'INGÉNIEUR ET EN LICENCE (3/3)



- Le 4 juin, le lycée B lui propose une admission pour la CPGE : Lisa accepte la proposition "avec internat" et renonce ainsi à sa place au lycée B sans internat et au lycée A avec internat.
- Elle va s'inscrire au lycée B une fois les résultats du bac connus.

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

➔ Phase complémentaire : à partir du 26 juin

> Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

- après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

AIDE ET ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

➔ **Des conseillers répondent à toutes vos questions**

> un numéro vert 0 800 400 070 est accessible du lundi au vendredi de 10h à 16h (depuis la France métropolitaine)

➔ **Un formulaire « contact » sur Parcoursup pour toute question sur votre dossier personnel**

CANDIDATURES ET ADMISSIONS DES ÉLÈVES DE TERMINALE

Académie de Lyon	Taux de proposition d'admission	
	2016	2017
Type de bac		
Général	99.2%	99.1%
Technologique	90.4%	87.8%
Professionnel	72.7%	70.1%
Total	93%	91.7%

	Lyon	France
Nombre de vœux moyen par candidat.e	7,5	7,8
Taux de proposition d'admission (quel que soit le rang du vœu)	91,7%	92,5%
Taux de satisfaction sur vœu 1	55,2%	55,1%

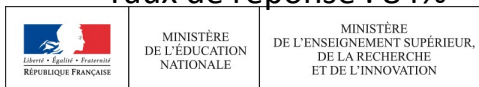


DEVENIR DES BACHELIERS GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES - ACADEMIE DE LYON

Séries de Bac	BTS	DUT	Licence	CPGE	Autres	Non poursuite d'études sup.
L	5,9%	1,4%	66,1%	8,2%	12,5%	6%
S	5,3%	12,1%	45,7%	22,7%	11,7%	2,4%
ES	10,3%	10,1%	51,1%	6,5%	17,9%	4,2%
STMG	40,5%	11,7%	20,6%	2,8%	10%	14,3%
STI2D	39,4%	21,5%	12,2%	8%	7,6%	11,4%

Source : ADES, bacheliers 2016

Taux de réponse : 84%



PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE





enseignementsup-recherche.gouv.fr

 @sup_recherche

education.gouv.fr

 @EducationFrance

#PlanEtudiants



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION